



Liste d'intérêt communale conduite
par votre Maire, David PELON

CAP 2020

NOTRE ENGAGEMENT : DES BATIMENTS ENFIN AUX NORMES !

**LE GRAND HERITAGE DE L'EQUIPE SOCIALO-COMMUNISTE.
CONCERNANT LE PATRIMOINE DE VOTRE VILLE**

En 2016 nous avons recruté des cadres techniques expérimentés qui nous ont alertés sur plusieurs problèmes de non-conformité des bâtiments communaux. Un cabinet de contrôle a permis de dresser un **ÉTAT DES LIEUX SÉCURITAIRE** du patrimoine de la Ville.

Voici une liste non exhaustive des manquements sécuritaires et réglementaires qui ont été relevés et non signalés depuis 2012 (et même avant) dont nous avons hérité bien malgré nous. Ces informations n'ont été portées à notre connaissance que depuis novembre 2016. Ce constat est fiable, véritable et catégorique.

Nous nous devons d'en informer plus largement la population d'autant qu'en guise d'explications, certains agents ont tout simplement minimisé les graves conséquences qui auraient pu en découler.

- **DIAGNOSTIC AMIANTE** de tous nos bâtiments : **NON MIS À JOUR**. « Tant qu'on n'y touche pas, ce n'est pas dangereux ! » évoquent certains qui ont mis les Trignacais en danger pendant des années. A vous de juger !

- **FORMATION OBLIGATOIRE** des agents techniques du bâtiment pouvant être exposés à l'**AMIANTE** dans leur travail : **NON FAITE**. La santé de nos agents a été mise en danger mais nous entendons encore ici et là : « Pas prioritaire ! Un masque type « Nez de cochon » et une bonne aération suffisent ! »

- **+ de 700 RÉSERVES* diagnostiquées**. (*réserves : = travaux à réaliser) en **matière d'électricité et d'alarme incendie** dans tous les lieux recevant du public et que l'état des lieux a permis de mettre en évidence car elles étaient restées bien dissimulées ou cachées. C'est **NON RÉSOLU À CE JOUR**. « On n'a jamais eu de problèmes ! », pouvons-nous entendre, y compris en séances du Conseil Municipal.

- **REGISTRES DE SECURITE NON MIS A JOUR** et surtout **NON DISPONIBLES** dans les lieux concernés. Nous faisons le nécessaire pour ne plus être en infraction.

- **MAUVAIS CLASSEMENT DE BÂTIMENTS** : certains bâtiments ont été homologués en interne, en code «travail» (pour éviter de faire les travaux ? ou des visites de sécurité ?) bien qu'ouverts au public. Cette pratique est absolument **INTERDITE ET DANGEREUSE**.

- **NON CONFORMITÉ** en **ACCESSIBILITÉ** et en **SÉCURITÉ INCENDIE** des salles municipales en location publique. De ce fait, nous avons dû en rendre certaines indisponibles à la location.

- **NON CONFORMITÉ et ABSENCE DE CONTRÔLE** par un organisme agréé du matériel pour les fêtes et les cérémonies (podiums, chapiteaux) et mis à la disposition depuis toujours des associations et des écoles. Contrôle pourtant **OBLIGATOIRE**. Mais là encore : « Il n'y a jamais eu de problèmes ! Le Maire exagère ! » nous a-t-on répondu. Et pourtant votre sécurité et celle de vos enfants était bien mise en cause !

- **AUCUN CONTROLE** des **mâts d'ÉCLAIRAGE** sportifs. (Certains ne sont même pas reliés à la terre !), vérification pourtant **OBLIGATOIRE**. « Pas prioritaire !!, il n'y a jamais eu d'incidents ! » Vous jugerez du peu de sérieux de l'équipe précédente dont certain(e)s sont encore tête de liste pour l'élection prochaine !

- **QUALITÉ DE L'AIR DANS NOS ÉCOLES MATERNELLES** : AUCUN DOCUMENT REGLEMENTAIRE l'attestant. Nous en prenons connaissance... et vous aussi !

Face à cet ÉTAT DES LIEUX CATASTROPHIQUE DU PATRIMOINE DE TRIGNAC DATANT d'au moins de 2012, grand HERITAGE de la gestion SOCIALO-COMMUNISTE, nous agissons pour la sécurité des usagers et des agents afin de rétablir rapidement la conformité des lieux.

Ainsi, nous avons pris les mesures IMMEDIATES qui s'imposaient.

Remise à jour du diagnostic AMIANTE effectué en FEVRIER/MARS 2017.

Vérification par un organisme agréé de l'ensemble de nos installations alarme incendie dans nos bâtiments communaux dès mars 2017.

REMISE en place des registres de sécurité A JOUR dans les bâtiments communaux (en cours).

Inscription budgétaire d'un plan pluriannuel jusqu'en 2020 pour la remise en conformité prioritaire et sécuritaire de notre patrimoine communal, au détriment de certains investissements que nous devons donc reporter.

Compte tenu de l'ampleur et de la difficulté de la tâche dont nous découvrons régulièrement les «loups» cachés, nous avons, dans un premier temps, mis en œuvre les mesures les plus urgentes.

Vous pouvez compter sur l'équipe de « TRIGNAC OUVERTURE UN AVENIR COMMUN CAP 2020 » conduite par votre Maire, David PELON pour continuer cette indispensable remise en conformité et pour vous tenir informés de l'avancée des travaux.

VOTER

« TRIGNAC OUVERTURE UN AVENIR COMMUN CAP 2020 »

Venez à nos réunions publiques qui se dérouleront dans vos quartiers à 19h00 :

27 Avril - Salle Martin Luther King (BERT)

9 Mai - Salle Jacques Duclos (CERTE)

11 Mai - Salle September (CENTRE)

Retrouvez nous sur www.trignac-ouverture2020.fr